

**AVIS D'EXAMEN D'ACCÈS PAR LA VOIE DE LA PROMOTION INTERNE,
AU CADRE D'EMPLOIS
DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX - Session 2017**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, organise au titre de l'année 2017 et en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère l'examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux - Catégorie C

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans leur cadre d'emplois et, s'il y a lieu, dans les cadres d'emplois des agents territoriaux des services techniques, des agents d'entretien territoriaux, des aides médico-techniques territoriaux, des gardiens d'immeubles territoriaux, des agents de salubrité territoriaux et des conducteurs de véhicules territoriaux et ayant atteint au moins le 5e échelon du grade d'adjoint technique de 2e classe

Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement :

Il faut donc avoir atteint au moins le 5ème échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe et compter au moins 8 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et, s'il y a lieu, dans les cadres d'emplois des agents territoriaux des services techniques, des agents d'entretien territoriaux, des aides médico-techniques territoriaux, des gardiens d'immeubles territoriaux, des agents de salubrité territoriaux et des conducteurs de véhicules territoriaux au 1er janvier 2018.

RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

- les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, **du 06 septembre 2016 au 5 octobre 2016** inclus, selon les modalités suivantes :

- soit par préinscription sur le site internet du CDG 66 (www.cdg66.fr). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription et dûment complété) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées,

- soit directement dans ses locaux,

- soit sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 1.60 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

- La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **13 octobre 2016**, selon les modalités suivantes :

- à 17h00 pour les dossiers déposés au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

- **le cachet de la poste faisant foi**, pour les dossiers acheminés par voie postale, à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales
Service Concours
6, rue de l'Ange
66901 - PERPIGNAN CEDEX

Important : tout incident dans la transmission du dossier, qu'elle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir

DATE PRÉVISIONNELLE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le 26 janvier 2017

L'épreuve écrite se déroulera à PERPIGNAN ou ses environs.